



Association régionale
de patinage artistique
de l'Est du Québec

**AVIS COMPÉTITION
FINALE RÉGIONALE STAR/MICHEL-PROULX 2017
EST DU QUÉBEC**

**PRÉSENTÉ PAR : L'Association Régionale de Patinage Artistique Est
du Québec**

Du : 21 janvier, 2017

Au : 22 janvier, 2017

SANCTION : R-16-070

Sanctionné par Patinage Québec

Détail de la sanction – FINALE RÉGIONALE DE PATINAGE STAR/MICHEL-PROULX 2017

CPA Mira-Belle Amqui

ANNONCE LA TENUE DE LA FINALE RÉGIONALE PATINAGE STAR/MICHEL-PROULX 2017 – Est du Québec

Dates : 21 janvier, 2017 au 22 janvier, 2017

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région Est du Québec.

Président(e) comité organisateur : Mélanie Tremblay
Téléphone : 418-629-6891 Courriel : cpamira-belle@hotmail.fr
Président(e) de la compétition : Dany Dégarie
Téléphone : 418-392-6077 Courriel : danydegarie@globetrotter.net
Représentant(e) technique : Dany Dégarie
Spécialiste de données en chef : Annie Abud
Spécialiste de données informatiques : Madeleine Dumont

PATINAGE QUÉBEC N^O DE SANCTION : R-16-070

NOM DU CLUB HÔTE : CPA Mira-Belle Amqui
SITE INTERNET : www.arpaeq.ca
COURRIEL : pelletier.helene@live.ca

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Aréna d'Amqui
55, rue du Carrefour Sportif
Amqui (Qc) G5J 3E6

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace 1 : 85' X 200' (STANDARD LNH)**

3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclus de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Aucune restriction.

6. Inscriptions

Postale: Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être oblitérés au plus tard le 2 décembre, 2016 à l'adresse suivante :

Hélène Pelletier (ARPAEQ)
268A, de la Seigneurie
St-Roch-des-Aulnaies (Qc) G0R 4E0

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7. Mode(s) de paiement :

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de Hélène Pelletier (ARPAEQ) et datés **au plus tard le 2 décembre, 2016**. À l'adresse suivante :

Hélène Pelletier (ARPAEQ)
268A, de la Seigneurie
St-Roch-des-Aulnaies (Qc) G0R 4E0

Aucun chèque postdaté après le 2 décembre, 2016 ne sera accepté

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 30 \$\$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

8. Frais d'inscriptions

100 \$ par événement CPC en simple;

35 \$ par événement supplémentaire en CPC;

60 \$ par événement Norme de performance avec classement;

60 \$ par événement Norme de performance;

35 \$ par événement supplémentaire Norme de performance et Norme de performance avec classement;

50 \$ par événement Équipe;

60 \$ par événement Olympiques Spéciaux.

9. Date limite des tests

La date limite des tests est le **1^{er} janvier** qui précède la compétition.

10. Système de notation

- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour les épreuves jugées en CPC. (pour le volet qualification et certaines catégories STAR voir les annexes du volet invitation)
- Le système de **Norme de Performance et Norme de Performance avec classement** est utilisé pour les catégories Patinage Plus, STAR 1 à 4, Olympiques Spéciaux et les Épreuves supplémentaires (voir les annexes)

11. Musique

Chaque patineur devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement.

Norme pour les CD (ajout)

(1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.

(2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE.

(3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – court ou libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.

(4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.

12. Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant l'heure prévue de l'ordre de passage. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer, présenter la carte photo (obligatoire) et la porter au cou en tout temps. Le niveau 1 complété est exigé pour tous les entraîneurs à l'exception des nouveaux entraîneurs (carte photo d'entraîneur comme preuve d'éligibilité).

13. Frais d'admission

12 ans et Plus : 5 \$

5 ans et moins : Gratuit

6 à 11 ans : 3 \$

65 ans et plus : 5 \$

Les patineurs auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

14. Prix

14.1 Volet épreuve qualificative

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

14.2 Volet invitation Norme de Performance

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

14.3 Volet invitation Norme de Performance avec classement

Des médailles seront remises aux 3 premiers et tous les participants recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

15. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

16. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera diffusé sur le site Internet après la date limite des inscriptions.

17. Formation des groupes

- Pour les catégories Qualificatives (STAR 5 à Or) : Un seul groupe par catégorie.
- Pour les catégories non-qualificatives, les groupes seront formés par âge, selon les règlements de Patinage Canada.

18. Vidéo

Non Disponible.

19. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place.

20. Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

Sélectôtel Amqui
340, boul. St-Benoît O
Amqui (Québec) (Qc) G5J 2G2

418-629-2241

IMPORTANT : Lors de votre réservation, veuillez mentionner que celle-ci est faite dans le cadre de la Finale régionale de patinage STAR/Michel-Proulx 2017- Est du Québec.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

ADMISSIBILITÉ POUR LES ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification.

Les patineurs inscrits dans une catégorie des Jeux du Québec lors des éliminations régionales et/ou des Championnats A et B de section et/ou Sous-section **ne peuvent s'inscrire** dans **AUCUNE** des catégories de la même discipline (simple, couple danse) des finales régionales et de la finale provinciale des Championnats de patinage STAR / Michel-Proulx pour l'année courante à **l'exception des catégories Sans Limites et Pré-Juvenile**.

- **Année courante : 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017**

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (exemple Senior Bronze et Junior Argent en simple).

Voir le tableau ci-dessous pour les détails des catégories où ils peuvent participer :

Catégorie de patineurs de compétition	Épreuves auxquelles les patineurs peuvent prendre part au Championnat provincial STAR / Michel-Proulx
Patineurs Sans-Limites et Pré-Juvenile en simple	Style Libre et danse solo
Patineurs Juvenile et de niveau supérieur en simple	Danse solo seulement
Patineurs Pré-Juvenile et de niveau supérieur de danse de compétition	Style libre et danse solo
Patineurs Pré-Juvenile et Pré-Novice de compétition de patinage en couple	Style libre et danse solo
Patineur de patinage synchronisé de compétition	Toutes les épreuves

PROCÉDURE POUR LES ÉLIMINATIONS RÉGIONALES

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- Les trois premières places (ou en cas de désistement, la place suivante) des 19 catégories de la Finale régionale de patinage STAR/Michel-Proulx. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale.
- Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe ne sera pas représentée dans cette catégorie.
- En cas de désistement, le remplacement se fera dans la **même** catégorie;
- S'il y a moins de trois concurrents dans une même catégorie, les concurrents de cette catégorie seront éligibles aux Championnats de patinage STAR/Michel-Proulx 2017 à condition de présenter leur programme lors de l'élimination régionale.

- e) Tous les patineurs qui participeront à la ronde de qualification de la Finale régionale STAR/Michel-Proulx ne pourront pas s'inscrire aux Championnats de patinage STAR/Michel-Proulx dans une autre catégorie. (exemple: catégories Adulte)
- f) Les substitutions seront acceptées jusqu'au mercredi 16h précédant le début des Championnats de patinage STAR / Michel-Proulx 2017.

INSCRIPTION ÉQUIPE RÉGIONALE

Les athlètes qui se qualifieront pour l'équipe régionale et le substitut devront aller s'inscrire à l'endroit indiqué. Voir les horaires à l'affichage.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

Équivalences de test STAR pour les patineurs ayant complété un test de compétition :

Juvenile:	Junior Argent
Pré-Novice:	Senior Argent
Novice, Junior ou Senior:	Or

PATINEURS EN SIMPLE

✓ **Dames**

✓ **Messieurs**

- **OR**

Test :	Peut avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze).
Âge :	Aucune limite
✓ Dames	Prog. Libre d'une durée de 3 min. (+/- 10 sec.)
✓ Messieurs	Prog. Libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **STAR 10**

Test :	Peut avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze).
Âge :	Aucune limite
✓ Dames	Prog. Libre d'une durée de 3 min. (+/- 10 sec.)
✓ Messieurs	Prog. Libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **STAR 8**

Test :	Peut avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze).
Âge :	Aucune limite
Prog. Libre :	3 min. (+/- 10 sec)

- **STAR 6**

Test : Peut avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre.

Âge : Aucune limite

Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **PRÉ-JUVÉNILÉ MOINS DE 11 ANS**

Test : Avoir réussi le test Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Être âgé(e) de moins de 11 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **SANS LIMITES MOINS DE 10 ANS, Dames**

Test : Aucune restriction

Âge : Être âgée de moins de 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

- **SANS LIMITES MOINS DE 9 ANS**

Test : Aucune restriction

Âge : Être âgé(e) de moins de 9 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

- **STAR 5**

Tests : Ne doivent avoir passé aucune partie du test Junior Argent (STAR 8) de style libre.

Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

- **moins de 10 ans**

Âge : Ne pas avoir atteint 10 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- **moins de 13 ans**

Âge : Ne pas avoir atteint 13 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- **13 ans et plus**

Âge : Être âgé(e) de 13 ans et plus au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

ÉPREUVES NON QUALIFICATIVES

ANNEXE – PATINAGE COMPÉTITION

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie compétitive et une catégorie STAR pour la même discipline (exemple : en simple) lors de la même compétition.

Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure.

Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (exemple Pré- Novice et Novice en simple).

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes épreuves de patinage de compétition.

PATINEURS EN SIMPLE

✓ Dames

- **SANS LIMITE MOINS DE 8 ANS DAMES**

Test : Aucune restriction
Âge : Être âgée de moins de 8 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

- **SANS LIMITE MOINS DE 7 ANS DAMES**

Test : Aucune restriction
Âge : Être âgée de moins de 7 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie compétitive et une catégorie STAR pour la même discipline (exemple : en simple) lors de la même compétition.

- Les patineurs **ne peuvent pas** s'inscrire dans une catégorie STAR, après s'être **inscrits** aux « Championnats « sous-section » et/ou « A » ou « B » de section Québec – Patinage Canada » de l'année courante (**2016-2017**) pour la même discipline.

- **Année courante : 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017**

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification. (Exemple : un athlète ayant réussi le test Senior Bronze peut s'inscrire dans la catégorie Or)

Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans deux catégories de la même discipline.

Les patineurs inscrits aux Jeux du Québec régionaux de l'année courante ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie STAR pour la même discipline.

- **Année courante : 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017**

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence « Partie A : Exigences technique de programme de compétition de patinage STAR 2016-2017 »

SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de **Norme de Performance avec classement** est et utilisé pour la catégorie STAR 4.
- Le système de **Norme de Performance** est utilisé pour les catégories, STAR 1 à 3.

PATINEURS EN SIMPLE

✓ Dames

✓ Messieurs

- **STAR 4**

Tests : Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze, de style libre.

Prog. Libre : 2 min. +/- 10 sec.

- **moins de 10 ans**

Âge : Ne pas avoir atteint 10 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- **moins de 13 ans**

Âge : Ne pas avoir atteint 13 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- **13 ans et plus**

Âge : Être âgé(e) de 13 ans et plus au 1^{er} juillet qui précède la compétition

ANNEXE – PATINAGE STAR

- **STAR 3**

Test : Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre.
Âge : Aucune limite
Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

- **STAR 2**

Test : Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre.
Âge : Aucune limite
Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

- **STAR 1**

Test : Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre.
Âge : Aucune limite. (éléments)

ADMISSIBILITÉ

Toutes les compétitions de patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada (OSC) sont régies par le règlement sportif officiel de l'organisme. En tant que programme national de sport, OSC a fondé son règlement de patinage artistique sur ceux de l'Union internationale de patinage (UIP) et de Patinage Canada. Les règles de l'UIP et de Patinage Canada s'appliquent donc, sauf en cas d'incompatibilité avec le règlement sportif officiel d'OSC, où les règles spécifiques suivantes s'appliquent.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La réglementation propre au patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada – sports d'hiver doit être consultée avant chaque compétition. Cette documentation est disponible sur le site de Patinage Québec dans la section Programme, Olympiques Spéciaux. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de **Norme de Performance avec classement** est utilisé pour les catégories Niveau 1 à 5, Maitres, Danse et couple et danse.
- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour toutes épreuves de Niveau 6 et ouvert.

ÉPREUVES EN SIMPLE

✓ **Dames**

✓ **Messieurs**

• NIVEAU 1

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 1 à 3 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 4.

Règle sécurité : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire.

Prog. Libre : 1 min. +/- 10 sec.

• NIVEAU 2

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 4 à 6 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 6.

Règle sécurité : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire pour les patineurs n'ayant pas réussi l'étape 5.

Prog. Libre : Max. 1 min. 40 sec.

ANNEXE – ADULTE

- **NIVEAU 3**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR ayant franchi l'étape 6 de programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas maîtriser plus de 3 sauts simples.

Le programme doit comporter des éléments du programme Patinage STAR, niveau 1.

Prog. Libre : Max. 1 min. 40 sec.

- **NIVEAU 4**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas plus de 5 sauts simples.

Prog. Libre : 2 min. +/- 10 sec.

- **NIVEAU 5**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas les sauts doubles.

Prog. Libre : 2 min. + / - 10 sec.

- **NIVEAU 6**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui travaillent les sauts doubles.

Prog. Libre : 2 min. + / - 10 sec

- **OUVERT**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs ayant réussi le test Senior Bronze ou plus du programme de Patinage Canada. Le patineur doit être capable d'exécuter plus de 2 sauts doubles.

Prog. Libre : 3 min. + / - 10 sec.



Association régionale
de patinage artistique
de l'Est du Québec

FINALE RÉGIONALE STAR / MICHEL PROULX 2017 EST DU QUÉBEC

21 ET 22 JANVIER 2017
CPA MIRA-BELLE AMQUI

IDENTIFICATION DU PATINEUR	
Nom :	# de Patinage Canada :
Prénom :	Nom du club :
Adresse :	# du club :
Ville :	Nom de l'entraîneur :
Code postal :	Dernier test de style libre réussi :
Téléphone :	
Courriel :	
Date de naissance (jj-mm-aaaa) :	

CATÉGORIES		
Avec qualification (100 \$)	Sans qualification (100 \$)	Olympique spéciaux (60 \$)
Or D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Sans limites moins de 8 ans D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Ouvert D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Star 10 D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Sans limites moins de 7 ans D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Niveau 6 D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Star 8 D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Sans qualification (60 \$)	
Star 6 D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Star 4 – moins de 10 ans D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Niveau 5 D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Star 5 - moins de 10 ans D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Star 4 – moins de 13 ans D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Niveau 4 D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Star 5 - moins de 13 ans D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Star 4 – plus de 13 ans D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Niveau 3 D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Star 5 - 13 ans et plus D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Star 3 D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Niveau 2 D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Pré-juvénile moins de 11 ans D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Star 2 D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Niveau 1 D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Sans limites moins de 10 ans D <input type="checkbox"/>	Star 1 D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
Sans limites moins de 9 ans D <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

Utiliser une feuille par catégorie, par patineur. L'envoi du club doit être oblitéré avant le 2 décembre 2016. Faire parvenir les formulaires et le paiement (chèque de club seulement) à :

**Hélène Pelletier
268A, de la Seigneurie
St-Roch-des-Aulnaies (Québec) G0R 4E0**

Signature d'un parent ou tuteur : _____ Date : _____

Signature du responsable des compétitions du club d'appartenance : _____

Au cours des compétitions, de la soirée des Lauréats ou autres événements de nature publique, des photos seront prises et utilisées pour la promotion du patinage artistique, des clubs, de la région ou des athlètes. Le fait de compléter et signer l'inscription constitue une acceptation.

RESPONSABILITÉ : Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.